

Donnons aux Enfants l'Education physique

L'Ecole doit former des femmes et des hommes instruits et robustes, capables de bien remplir leur rôle social

La vie n'est point si peu précieuse, — dit un humoriste, — qu'elle ne vaille un coup d'aile jeté derrière soi.

La vieille routine cédera le pas, avec complaisance, aux procédés scientifiques.



L'EDUCATION PHYSIQUE A L'ECOLE

L'éducation physique prologue du sport

Bien attendrissés sont ceux qui continuent à séparer l'insstruction physique de l'éducation morale et intellectuelle.

Education physique et sport ne sont pas des synonymes. D'un enfant qui apprend le solège ou fait des gammes, on ne dit pas qu'il est musicien ou virtuose.

Dans l'hygiène des exercices physiques, il faut considérer deux étapes : la première d'entraînement physiologique ou de culture générale ; la seconde, d'application sportive.

L'autre, synthétique, comprend les sports, les exercices libres.

A la vieille routine doit succéder la science

Les modestes pionniers, les ouvriers de la première heure, pleins d'une vaillante obstination, qui ont remué les terres et tracé les chemins qui mènent au Capitole.

Biologie, l'hérédité, les prédispositions individuelles décideront de l'avenir, pour l'homme, comme pour l'animal.

Qui songe à s'adonner au sport doit posséder d'un organisme sain, vigoureux, entraîné, prêt à l'accomplissement d'efforts spéciaux.

Les sports doivent être exclus du programme de l'enseignement primaire, moyen et moyen supérieur.

Le beau rôle que doit remplir l'école

Donnons généreusement aux enfants les moyens de se bien porter : mesurons, gradons les exercices qui confèrent à chacun le perfectionnement des qualités naturelles.

Ce ne sont pas des spécialistes de la pelouse et de la route, que l'école doit former ; ce sont des femmes et des hommes, instruits et robustes, capables de bien remplir, dans la vie, leur rôle de producteurs et de bons ouvriers du progrès et de la pensée.

A. DEBEYRE,

Membre du Comité Consultatif de l'Education physique et sportive au Ministère de l'Instruction publique.

Le mouvement anglophobe s'aggrave encore en Chine

Les Cantonais se livrent au pillage et les Anglais continuent d'évacuer leurs concessions

Après les nouvelles contradictoires de ces derniers jours, des télégrammes parvenus hier confirment que la situation s'est encore aggravée dans certaines villes de la Chine, occupées par les troupes cantonnaises.

On mande en effet de Changhaï à l'Agence Reuters, que, suivant des nouvelles de Kiang, la situation est devenue absolument intolérable ; les soldats, principalement, se livrent au pillage. Les autorités sont complètement incapables de rendre maîtres de la situation.

La colonie belge d'Hankou

De Bruxelles. — Suivant un télégramme reçu par le département des Affaires étrangères, la colonie belge d'Hankou était indemne à la date du 7 janvier.

Les Allemands privilégiés

Le « Daily News », commentant la situation en Chine, estime qu'il est intéressant de noter que les Allemands circulent à Hankou, sans être molestés aucunement.

Partout n'oubliez pas de lire en 2^e page le chef-d'œuvre de Jules Lermuna "LE PRIX DU SANG"

L'ACTION FRANÇAISE CONDAMNÉE PAR LE PAPE

Un décret pontifical vient de condamner certaines œuvres de MM. Charles Maurras et Léon Daudet, ainsi que le journal royaliste « l'Action Française ».

Grande chute de neige aux portes du Sahara



Pour la première fois, depuis des générations, les habitants du Sud Algérien, ont vu récemment la neige tomber sur leur pays.

VIELLES HISTOIRES DE CHEZ NOUS Louis-Philippe à Lille

Le branle-bas que déclenchait la visite à la Capitale des Flandres du "roi-citoyen"

Le 16 janvier 1835, le roi Louis-Philippe quittait Lille, où il venait de résider durant une courte semaine.

Pendant les journées qui s'étaient écoulées, ce n'étaient que banquets, revues, bals, représentations de gala et réjouissances populaires, quoique les affaires ne marchaient guère.

Bien avant, dans la nuit, le Grand-Place avait retenti de couplets patriotiques et de refrains empruntés aux cantates de circonstance et, dès le matin, on avait pu voir des

Le bal traditionnel à l'hôtel de ville ne manqua pas, ni naturellement, la représentation en grand tra-la-la au théâtre, où le roi écouta, avec un vil plaisir, présider les chroniqueurs, la comédie d'Alexandre : « Les Etourdis ».

Revue de troupes

Mais, le clou de ces festivités, fut la revue des troupes qui revenaient du siège d'Anvers. Cette cérémonie militaire se fit par di-



La Cantinière du 25^e s'évanouit, lorsque le roi épingla à son corsage l'étoile des braves...

dées, interminables, de troupes, ainsi que de véritables colonies de gens en habit noir, ou en uniformes de troupes, qui se précipitaient aux réceptions officielles.

Cafés, auberges, estaminets, ne désemplissent pas. Des tambours supplémentaires recrutés à raison de 4 sous par jour par ces Messieurs de la Garde Nationale, empiétaient les airs, depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil, de formidable et étourdissant fanfare.

"Voyage-manifestation"

Le jour que le roi des Français était venu faire à Lille.

On avait fait de ce voyage une manifestation politique, il faut d'ailleurs constater que cette manifestation fut assez réussie. Les orléanistes étaient très nombreux à Lille. Comme par hasard, tous appartenant à la classe la plus riche, celle des négociants, filateurs, industriels.

On avait fait de ce voyage une manifestation politique, il faut d'ailleurs constater que cette manifestation fut assez réussie. Les orléanistes étaient très nombreux à Lille.

Le maître de Wazemmes, s'était mis à la tête de la phalange municipale ; les pompiers, ainsi que les élèves de l'Institution Paradis, accompagnés de leur musique, complétaient le cortège.

« Lorsque Louis-Philippe parut à l'entrée du territoire, les jeunes mœurs, attachèrent, avec un vif intérêt, un peu commune, un pas redoublé, sorte de pot-pourri, composé des airs chéris de la liberté. Quand la dernière note eût retenti, le maire s'avança et, d'un air avantageux, prononça les paroles suivantes :

« Sir, j'ai l'honneur de vous présenter notre brave garde nationale, que nous, n'hésitions pas davantage à présenter à l'ennemi... Vive le roi ! »

« Sa Majesté remercia avec une paternelle bienveillance, puis traversa Wazemmes, pour franchir la barrière de la Porte de Paris. En cet endroit, Louis-Philippe était attendu par le maire de Lille et son conseil municipal, venus en ces lieux, afin d'offrir au souverain les clefs de la cité. Naturellement, ces clefs, on leur rendit aussitôt, ce geste étant purement symbolique... »

vision. Comme il y avait trois divisions, il y eut en réalité trois revues.

La plus importante, fut celle du 13 janvier ; elle fut précédée par un défilé de la garde nationale de six bataillons de la garde nationale de campagne et la brigade Simonneau, formée du 3^e chasseurs, à cheval et du 3^e hussards.

Louis-Philippe monta ensuite au Salon des Négociants et la division Fabre vint se rasseoir sur le plateau. Elle comprenait les 7^e, 8^e, 9^e et 10^e bataillons de la brigade Simonneau, formée du 3^e chasseurs, à cheval et du 3^e hussards.

Une cantinière s'évanouit... de joie

Immédiatement après le défilé des régiments précités, se déroula la cérémonie de la remise des décorations de la Légion d'honneur.

Une scène pathétique se produisit au moment où les tambours battirent le bran pour la cantinière du 25^e. Cette brave femme qui, pendant le siège d'Anvers, s'était héroïquement comportée, en ramassant des blessés sous une grêle de balles, évanouit lorsque le roi épingla à son corsage l'étoile des braves. Ce fut toute une affaire pour la faire revenir à elle.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIEME PAGE)

LES IMPOTS SUR LES REVENUS EN 1927

Créances, Dépôts et Cautiionnements

Le taux de l'impôt sur les intérêts des créances, dépôts et cautionnements est de 15 %.

EXEMPTION des intérêts produits par les sommes déposées en compte courant et de ce compte courant est considéré comme compte courant de nature commerciale.

NOTA. — Les intérêts de créances déjà atteints par la taxe sur le revenu des valeurs mobilières ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu des créances.

Une Opération policière fructueuse à Tourcoing

Découverte d'un important butin ; arrestation de plusieurs recéleurs ; les dévaliseurs de gares seront pris sans doute aujourd'hui

En dernière heure, nous apprenons que M. Droiton, commissaire de la Brigade Mobile de Lille, accompagné de plusieurs inspecteurs, est descendu dans la soirée de samedi, à Tourcoing, et que de concert avec la Police de Stréte de cette ville, il a fait des perquisitions chez certaines personnes.

Les policiers ont découvert des lots importants de tissus et de bonneterie, produits de vols commis dans la région et surtout dans les gares.

Plusieurs arrestations de recéleurs ont été opérées ; celles des voleurs sont imminentes. L'enquête se poursuit ; nous tiendrons nos lecteurs au courant.

L'ingénieur Lafosse, qui tua un gréviste à Suresnes a été acquitté

L'audience de vendredi s'était close sur des dépositions contradictoires de certains témoins ; celle de samedi se déroula dans sa première partie, en précisant et confirmant ces mêmes contradictions. On entend d'ailleurs de nombreux témoins, dont aucun n'apporte de renseignements nouveaux ni importants.

Les témoins à la barre

M. Renault, un employé de la radiotechnique, qui se trouvait à côté de l'ingénieur Lafosse, a vu celui-ci blessé au front par une brique, et il a vu Sabatier entonner la grille, dit-il, et également entendu trois coups de feu.

Une controverse s'éleva au sujet de la déposition de M. Damalet, directeur de l'usine, qui déclara y être venu en automobile le 25 janvier, rendu de même au commissariat de police pour informer le commissaire qu'un homme avait été tué. M. Aubin, un gréviste, n'a pas vu l'auteur du drame, qu'il aurait bien pu remarquer, dit-il, et le commissaire Lambert déclare que ce n'est pas M. Damalet, qui lui annonça le drame, mais un agent.

La déposition de la mère de la victime

La mère de la victime s'approche de la barre ensuite et fait une déposition émue. Elle a vu son fils tué, risant en dehors des grilles de l'usine, où il s'était rendu, affirme-t-elle, non pas pour manifester, mais pour s'inquiéter de sa sœur employée à la radiotechnique.

M. Balth, qui déclare avoir été licencié de l'usine pour cause de compression des services, affirme ensuite avoir vu Lafosse le lendemain du drame, le 15 au matin, et Or Lafosse, dit-il, ne portait aucune trace de blessure au visage.

Puis le témoin Maddere, ouvrier à Suresnes, dépose avec une telle véhémence que le Président doit le rappeler à l'ordre. L'accusé, dit-il, est une brute alcoolique.

M. Berthouet juré : — Vous venez d'entendre un témoin rigoureusement impartial.

M. Campinchi : — Pas très sérieux, en tout cas. Enfin des militants communistes de Suresnes et de Puteaux exposent les raisons de la grève du 14 octobre.

La liste des témoins est épuisée. L'audience est suspendue. A la reprise c'est le réquisitoire de l'avocat général Durand.

Plaidoiries et verdict

A la reprise, l'avocat de la partie civile, M. Villard, prend la parole. Puis, après une nouvelle suspension d'audience pour permettre aux jurés d'aller dîner, M. André Berthouet plaide à son tour pour la partie civile ; l'avocat général prononce son réquisitoire et M. Campinchi demande l'acquiescement de l'accusé Lafosse.

A minuit 30, après une délibération d'une demi-heure, le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions qui lui sont posées. En conséquence, la Cour acquitte l'ingénieur Lafosse.

Statuant ensuite sur les conclusions de la partie civile, la Cour condamne Lafosse à payer 50.000 francs à la veuve Sabatier. Elle alloue en outre une pension annuelle de 3.000 francs à l'enfant du défunt jusqu'à l'âge de 18 ans. La Société Radiotechnique est déclarée civilement responsable. L'arrêt a été rendu dans le silence et aucun incident ne s'est produit.

EN DEUXIEME PAGE. — Les élections sénatoriales d'aujourd'hui.

AUTOUR D'UN DRAME PASSIONNANT, MYSTÉRIeux & SANGLANT

